

COMMUNE DE DANNEMOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le premier décembre deux mille vingt et un conformément aux articles 2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ordre du jour suivant :

1. Décision modificative n°1
2. Nomination des représentants de la commune au sein du Comité Syndical du SIARCE
3. Demande de subvention auprès du Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance dans le cadre de la vidéo protection.

INFORMATIONS DIVERSES

Sont présents : M. Fabien KEES, Maire,
Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS, Mme Monique PAILLET, M. Olivier MARTIN, Maires-Adjoints

Mme Jennifer GAUTRET, M. Richard HEYSEN, Mme Joanna HAMONIAUX, Conseillers Municipaux.

Absente excusée ou représentée :

Mme Sandra RODIER ayant donné pouvoir à Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS

Mme Laurence AFONSO ayant donné pouvoir à Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS

Monsieur Fabrice DURAND ayant donné pouvoir à Monsieur Fabien KEES

Monsieur Frantz VAUDRY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabien KEES

Monsieur Bertrand SARREY ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier MARTIN

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien KEES qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en rajoutant les points suivants :

- 4 :Création un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{er} Classe à temps complet
- 5 : Remboursement de frais à une Conseillère Municipale
- 6 :Nomination du référent défense.

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance, Madame Joanna HAMONIAUX qui accepte.

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus du Conseil Municipal a bien pris connaissance du procès-verbal du 3 novembre 2021 envoyé de façon dématérialisée et précise que l'affichage réglementaire a été respecté.

Le procès-verbal du 3 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - DECISION MODIFICATIVE N°1

- a) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire informe que la trésorière lui a demandé de mettre en non-valeur une recette en 2008 d'un montant de 1690,90 correspondant à une demande de remboursement de facture de la société NOTEL Energie .

Monsieur le Maire informe que la société n'existe plus car elle a fait faillite,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la mise en non-valeur pour la somme de 1690,90 €

b) Transfert de fonds entre le chapitre 012 et le chapitre 08

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article R2321 du CGCT, ces dépenses sont considérées obligatoires.

Il demande à l'assemblée d'accepter le virement de crédit suivant :

Chapitre 68 : + 500,00

Chapitre 62 : - 500,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le virement ci-dessus.

2 – NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SIARCE.

Monsieur le Maire explique que suite au changement des statuts du SIARCE, il nous faut à nouveau désigner nos représentants au sein de ce syndicat. Monsieur le Maire propose de reprendre le poste de titulaire et de conserver les deux suppléants précédemment nommés à savoir :

Titulaire : Monsieur Fabien KEES

Suppléants : Madame Fernanda DOS SANTOS MORAIS et Monsieur Bertrand SARREY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Fabien KEES, titulaire et Madame Fernanda DOS SANTOS MORAIS et Monsieur Bertrand SARREY suppléants.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DANS LE CADRE DE LA VIDEO PROTECTION

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2020, la commune avait déposé une demande de subvention auprès de cet organisme dans le cadre du déploiement de la vidéo protection.

Mais le dossier n'a pas été retenu.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à déposer à nouveau une demande de subvention concernant la vidéo protection et de pouvoir signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer le dossier cité ci- dessus et de signer tous documents s'y affèrent.

4 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET.

Monsieur le Maire expose,

Afin de permettre une évolution de carrière du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, il conviendrait de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Vu la Loi la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} février 2022 un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes})
- de charger le Maire de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Grande Couronne dans les conditions et les délais fixés.
- et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité territoriale.

5 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une conseillère municipale a fait l'avance de frais pour les chocolats pour les enfants de la commune d'un montant de 17,94 €.

Il demande l'autorisation de faire le remboursement de ces achats.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de rembourser la conseillère municipale pour un montant cité ci-dessus.

6 – NOMINATION REFERENT DEFENSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut nommer un conseiller comme référent défense pour la commune et propose Monsieur MARTIN Olivier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la nomination de Monsieur Olivier MARTIN comme référent défense.

INFORMATIONS DIVERSES

SEMEA : Plantation au niveau du pont du Gué
L'entretien se fera par le syndicat

Vœux du Maire : annulés

Fête de Noël : 11 décembre 2021

La séance est levée à 20 heures 30